

Éliane Viennot.
En finir avec l'homme : chronique d'une imposture. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe. Collection la petite iXe. 2021. 112p.

par Machteld Meulleman
Université de Reims Champagne-Ardenne

181

Contrairement à ce que son titre pourrait suggérer, le dernier ouvrage d'Éliane Viennot ne sera d'aucune utilité pour qui souhaiterait accélérer la progressive disparition du chromosome Y annoncée par le généticien britannique Bryan Sykes. Que les humains adultes de sexe masculin soient rassurés, ce à quoi l'auteur se propose de mettre fin à travers ce livre, c'est à la croyance que le signifié 'femme' soit inclus dans le mot 'homme'. Dans cette perspective, ce petit ouvrage lève le voile sur l'histoire de ce nom dans la langue française, depuis sa signification originelle 'mâle humain' à ses usages contemporains totalisant désignant 'tout être humain' comme dans la formule *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* gravée sur le fronton du Panthéon. L'argumentation met en lumière comment et dans quel contexte a été élaboré le mythe de cette extension sémantique à partir d'une analyse linguistique et socio-historique à la fois systématique et minutieuse d'un grand nombre d'extraits textuels de nature diverse (juridique, lexicographique, politique, littéraire, etc.) issus de toutes les époques de l'histoire du français. Le texte s'articule en trois parties principales de longueur décroissante, précédées d'une introduction et suivies d'un chapitre conclusif.

Dans l'introduction (6 p.), intitulée « Un pays prisonnier de ses mythes », Éliane Viennot part du constat que ce n'est qu'en 1946 avec l'ouverture de la citoyenneté aux femmes dans la Constitution de la IV^e République, que l'on trouve pour la première fois les formules *personne humaine* et *tout être humain* dans une constitution française. Si entre temps la plupart des nations ont adopté des formules de type Adjectif Nom (cf. *Human Rights* en anglais), ce n'est pas le cas de la France qui revient à la locution *droits de l'homme* dès la constitution de la V^e République de 1958 et continue de nos jours à utiliser l'appellation *droits de l'homme*. Il ne s'agit pas là d'une contrainte linguistique propre au français, car en 2018 la ligue belge des *droits de l'Homme* a bien pu modifier son nom en *Ligue des droits humains*. Comme le fait observer l'auteur, la question n'est pas tant de savoir ce qui explique cette particularité française, que de comprendre pourquoi l'opinion publique ne s'offusque pas du maintien du complément du nom *de l'homme* dans la formule au détriment de l'alternative adjectivale *humaine*. Pour Éliane Viennot, « cet entêtement repose sur des croyances



Cet article est mis à disposition selon les termes de la licence *Creative Commons* attribution / pas d'utilisation commerciale / partage dans les mêmes conditions 4.0 international. ISSN : 2260-7838. <http://savoirsenprisme.univ-reims.fr>

acquises au cours de l'enfance », croyances liées à l'attachement à la Révolution française et à l'illusion que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 s'applique également aux femmes.

La première partie, intitulée « L'avènement de l'homme : le mâle humain adulte », est la plus développée (35 p.). Elle retrace la double évolution sémantique du mot *homme* : après une restriction progressive depuis son étymon latin *homo* 'humain' (qui s'opposait à *vir* 'homme') à la signification française 'humain mâle', évolution aboutie au XIV^e siècle, ce nom connaît à partir de la fin du XVII^e siècle une expansion lui permettant d'inclure dans certains contextes également les femmes, enfants, intersexes, etc. Toutefois le chapitre montre amplement comment le mot *homme* ne concernait pas les femmes ni dans les écrits de Montaigne et de Diderot, ni dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. L'exclusion sociale et juridique des femmes a été dénoncée avec vigueur notamment par les féministes ayant participé aux révoltes, dénonciation à l'origine de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* rédigée par Olympe de Gouges. *In fine*, le fait même qu'il faille attendre 1944 pour que les droits de l'homme s'appliquent également aux femmes, confirme sans appel que, d'un point de vue linguistique, le signifié 'femme' est exclu du signifiant *homme*.

Comme l'indique son titre « Mais alors ? L'installation de l'imposture », l'objectif de la deuxième partie (28 p.) est d'expliquer à partir de quel moment et dans quel contexte les dictionnaires ont commencé à inclure le signifié 'être humain' dans l'entrée *homme*. Il apparaît que c'est dans les traductions de la Genèse que le mot *homme* désigne pour la première fois l'espèce humaine. Ainsi, les humanistes ont traduit de façon erronée le terme latin *homo* par *homme* dans le verset « Dieu créa l'homme [...] mâle et femelle », ce qui leur permet de mettre en avant le second récit de la Création où Dieu crée la femme à partir d'une côte du premier individu humain, un homme (contrairement au premier récit où les deux sexes sont créés en même temps). Il n'y a pas de trace de cette extension sémantique dans un dictionnaire avant 1690, date à laquelle on trouve cette citation biblique parmi les exemples de l'entrée *homme* du dictionnaire de l'homme d'Église et académicien Furetière. Peu après, l'idée que le mot *homme* peut également inclure la femme se trouve officialisée (et laïcisée) par son introduction dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ce qui est tout à fait cohérent avec d'autres affirmations de l'Académie française, notamment celle qui soutient que des noms féminins comme *autrice* ou *médecine* doivent être abandonnés en faveur de leurs équivalents masculins. Les autres dictionnaires mettent du temps avant de suivre et les « hommes » mentionnés dans les discours politiques, juridiques et réglementaires continuent d'avoir des droits que les femmes n'ont pas, ce qui montre bien que cette nouveauté sémantique n'a pas eu de répercussion sur l'usage courant du mot *homme*. Il s'agit bel et bien d'une imposture politique, que l'on choisisse de la dénoncer ou de tenter de « profiter » de l'ambiguïté qu'elle crée pour revendiquer pour les femmes les droits accessibles aux hommes.

La troisième et dernière partie (14 p.), intitulée « Le temps des impostures envers et contre tout », est consacrée à l'emploi du mot *homme* dans la France de l'après-guerre, caractérisée par l'ouverture du droit de vote aux femmes et leur admission dans la magistrature, mais aussi par le maintien des traditions patriarcales dans la classe politique française. Là où les autres langues européennes comme l'anglais et l'espagnol remplacent leurs équivalents respectifs de *homme* par *humain* à partir des années 1930, les pouvoirs publics français fondent la Fédération Maison des sciences de l'Homme en 1963 et dans les universités l'appellation *sciences humaines* est remplacée par *sciences de l'homme*. Entre 1992 et 2000, l'Académie française révisé l'entrée *homme*, en introduisant une référence à l'emploi « ordinaire » de la majuscule lorsque ce nom « est employé absolument ». Aujourd'hui le français reste la seule des six langues officielles de l'ONU à ne pas avoir remplacé la formule *droits de l'homme* par celle de *droits humains*.

Dans l'épilogue « Quant à croire à cette fable... » (12 p.), la chercheuse montre comment les efforts concrets de nombre d'activistes féministes pour promouvoir l'emploi de l'adjectif *humain* aux dépens du nom *homme* ont permis de faire évoluer les choses dans la francophonie avec le triomphe de l'appellation *droits humains* dans les textes officiels au Canada depuis 1977, au Mali depuis 1992, etc. Cependant, en France, le grand public reste peu concerné, ce qui est tout aussi étonnant qu'alarmant, dans la mesure où les études psycholinguistiques ont révélé l'impact réel et grave de l'emploi de noms masculins pour désigner des femmes, notamment en termes de maintien de représentations stéréotypées, de ségrégation genrée, de reproduction des inégalités, etc.

Rédigé dans un style entraînant et drôle, le dernier opuscule d'Éliane Viennot ne manquera pas de plaire à celles et ceux qui apprécient de longue date les travaux de la militante féministe. Cependant, ce texte représente avant tout un apport scientifique dans l'étude linguistique du nom *homme* dans l'histoire de la langue française. Comme le dévoile son analyse sémantique menée avec rigueur et minutie, en dehors de quelques contextes marqués par un conservatisme patriarcal, ce nom n'a jamais désigné l'être humain de façon absolue en français. C'est pourquoi ce livre se révélera surtout utile à celles et ceux qui ne voient pas de mal dans cette imposture et se laissent encore « bercer d'illusions ».

